



**Relevé de conclusions  
Conseil Communautaire**

**Objet de la réunion :**  
**Conseil Communautaire du 15/04/2019**

**Date :** 15 avril 2019 – 18h  
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

**Organisateur :**  
**Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

Francis GARRIGUES, Président

**Etaient présents :**

Alain FALGAYRAS. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Danièle CAPELLE. Maurice SEIGNERON. Stéphane MARROU. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. René THAU. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Christian CONSTANTIN. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. René GIAVARINI. Michel DELBREIL.

**Etaient absents, ou excusés ou non représentés :**

Jacques BIASOTTO. Alain GAUSSENS. Sandrine AUDU BENALI. Marie-Claude RICARD. Philippe DEL MARCO. Claude RENARD. Jean-Marc NICOLAS. Ghislain DANGAS. Karine RIEGES. Jean-Claude FERRADOU. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Geneviève DUILHE.

**Ont donné procuration :**

Alain BERGAMASCO à Danièle CAPELLE  
Nicole JOUGLAR à Jean-Claude BONNEFOI  
Alain CARRERE à Lucie DISBEAUX  
Jean-Luc ISSANCHOU à Francis GARRIGUES  
Climène BRINGAY à René GIAVARINI

**Participaient également :** Karine REY, Receveur. Laetitia BAYROU, DGS. Isabelle PONTAC, Ressources Humaines. Sandrine CHAMPIE, Développeur Territorial, Diane AOUEILLE, Animatrice économique, Patrice CASTEBRUNET, Directeur des services Technique, Isabelle PRETE, secrétariat.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019.

Nomination du secrétaire de séance : Odé GUIRBAL

1/ Vote des taux d'imposition 2019

2/ Vote du budget primitif 2019 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

3/ Vote du budget primitif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

4/ Vote du budget primitif 2019 de l'Office du Tourisme

5/ Programme travaux investissement voirie 2019 : demande de subvention au Département

6/ Approbation programme de Transport A la Demande 2019 : Demande subvention

7/ Lancement marché atelier technique CCLTG

8/ Délibération autorisant le recours au service d'assistance à l'archivage du centre de gestion de Tarn-et-Garonne et la signature d'une convention

9/ OPAH – Dossiers à l'engagement

10/ Acquisition d'un parc de vélos électriques : plan de financement prévisionnel et demande de subventions

11/ Acquisition d'équipements et d'aménagements touristiques pour les sites patrimoniaux : plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

12/ Etude préalable à la création d'un Espace de coworking / tiers lieux sur le territoire de la Communauté de Communes : plan de financement prévisionnel et demande de subventions

13/ Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : siège de la CCLTG à Beaumont de Lomagne et Pôle petite enfance à Lavit

14/ Première acquisition de matériel pour les Maisons de santé de Beaumont de Lomagne et Lavit : plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

15/Délibération complémentaire : consultation d'un bureau d'études préalable au lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : autorisation de lancement du marché et demandes de subventions

16/ Questions diverses

## 18h00 : ouverture de séance par Monsieur le Président.

Le compte-rendu de la séance du 26/03/2019 est approuvé.  
Odé GUIRBAL est nommé secrétaire de séance.

### 1/ Vote des taux d'imposition 2019

La Commission Finances et personnel du 8 avril 2019 s'est prononcée favorablement sur les taux des taxes locales suivants :

- Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % (inchangé)
- Taux Taxe d'Habitation (TH) : 9.49% (inchangé)
- Taux Foncier Bâti (THB) : 2% (inchangé)
- Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 3.87% (inchangé)
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : proposition de **baisse du taux de 0,15% (15,30% au lieu de 15,45%)**

Produit attendu 2019 taxes locales (avec baisse de la TEOM à 15,30%) : 2 825 555 €

Taxes	2018			2019 à taux constant			2019 avec -0,15% sur TEOM		
	Bases prévisionnelles	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits
CFE	1 905 000 €	27,85%	530 542,50 €	1 899 000 €	27,85%	528 872 €	1 899 000 €	27,85%	528 872 €
TH	9 193 000 €	9,49%	872 415,70 €	9 491 000 €	9,49%	900 696 €	9 491 000 €	9,49%	900 696 €
TFB	7 519 000 €	2,00%	150 380,00 €	7 754 000 €	2,00%	155 080 €	7 754 000 €	2,00%	155 080 €
TFNB	873 800 €	3,87%	33 816,06 €	889 900 €	3,87%	34 439 €	889 900 €	3,87%	34 439 €
TEOM	7 691 161 €	15,45%	1 188 284,37 €	7 885 412 €	15,45%	1 218 296 €	7 885 412 €	<b>15,30%</b>	1 206 468 €
<b>TOTAUX</b>			<b>2 775 439 €</b>			<b>2 837 383 €</b>			<b>2 825 555 €</b>
Variation en chiffre						<b>61 944 €</b>			<b>50 116 €</b>
Variation en %						<b>2,23%</b>			<b>1,81%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver à l'unanimité les taux d'imposition 2019, ainsi qu'il suit :**

- **taux de Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 27,85 %**
- **taux de taxe d'habitation TH : 9,49 %**
- **taux de taxe foncière bâti TFB : 2 %**
- **taux de taxe foncière non bâti TFNB : 3,87 %**
- **taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM : 15,30 %**

Explication augmentation des bases en 2019 :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est indexée annuellement sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. Les taxes concernées sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Parallèlement à ce coefficient de revalorisation des bases, une révision des valeurs locatives cadastrales s'applique en 2019.

Cette hausse annuelle des bases émane du législateur.

Parallèlement à cette hausse des produits des taxes locales directes 2019, il est constaté une hausse des produits dont la CCLTG ne votent pas les bases (taxe additionnelle Foncier Non Bati, IFER, CVAE, TASCUM). La hausse de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est significative d'une reprise économique.

## 2/ Vote du budget primitif 2019 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

### Maison de Santé professionnelle sur le site de Beaumont

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une prochaine rencontre en présence de l'architecte des Bâtiments de France, de l'architecte CABINET DANGAS-LAURENCE qui suit le chantier de la MSP et de Mr Bernard SALOMON, pour agrémente la façade.

Monsieur le Président rappelle que les travaux seront achevés en juin 2019 et l'ouverture des deux Maisons de Santé est programmée pour septembre 2019.

### Haut Débit

Monsieur le Président informe l'assemblée que les communes vont être sollicitées par la Société OCTOGONE qui positionnera les futurs centraux de fibre optique dans les communes, afin de permettre aux administrés d'accéder à la fibre.

### SPANC

Monsieur le Président annonce la fin des aides de l'Agence Adour Garonne concernant la réhabilitation des assainissements non collectifs dans le cadre de l'opération groupée.

Le conseil communautaire vote les propositions du budget primitif 2019 de la CCLTG ainsi :

COMM. DE COM LOMAGNE T&G  
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	5 777 358,05	4 709 872,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		1 067 486,05
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	5 777 358,05	5 777 358,05
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 640 885,00	3 157 394,83
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	1 550 837,57	912 016,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		122 311,74
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	4 191 722,57	4 191 722,57
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 969 080,62</b>	<b>9 969 080,62</b>

**Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif 2019 de la CCLTG.**

Monsieur le Président remercie Madame le Percepteur, Karine REY, et les services administratifs

### 3/ Vote du budget primitif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil communautaire vote les propositions du budget primitif 2019 du SPANC ainsi :

S.P.A.N.C.  
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	218 008,39	57 000,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		161 008,39
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	218 008,39	218 008,39
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	172 200,00	138 600,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	28 211,72	54 011,72
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		7 800,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	200 411,72	200 411,72
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>418 420,11</b>	<b>418 420,11</b>

**Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif 2019 du SPANC.**

### 4/ Vote du budget primitif 2019 de l'Office du Tourisme

Dans un souci de transparence comptable, les salaires des 2 salariés sont payés sur le budget de la CCLTG et le budget annexe de l'OTI reverse ensuite ces salaires au budget principal.

Le Conseil communautaire vote les propositions du budget primitif 2019 de l'OTI ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	167 777,25	146 500,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		21 277,25
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	167 777,25	167 777,25
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	7 500,00	6 562,88
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	4 000,00	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		4 937,12
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	11 500,00	11 500,00
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>179 277,25</b>	<b>179 277,25</b>

**Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions du budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme Intercommunal.**

#### **5/ Programme travaux investissement voirie 2019 : demande de subvention au Département**

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2019, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le programme de travaux voirie de l'exercice 2019 pour un montant de dépenses de 510 000 € correspondant pour partie à la subvention départementale de la voirie prise en charge au titre de l'exercice 2019.

En complément de cette opération, Monsieur le Président propose de réaliser un programme de liant de 150 000€, un programme de signalisation routière de 25 000€, de signalisation Horizontale de 20 000€ et d'Ouvrages d'Art de 78 000€.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **APPROUVENT** à l'unanimité le programme d'investissement voirie ci-dessus présenté qui sera inscrit au budget primitif 2019 ;
- **SOLLICITENT** la subvention départementale pour la voirie prise en charge au titre de l'exercice 2019.
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **6/ Approbation programme de Transport à la Demande 2019 : Demande subvention**

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2019, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le programme du transport à la demande de l'exercice 2019 pour un montant de dépenses de 35 000€.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **APPROUVENT** à l'unanimité le programme du transport à la demande qui sera inscrit au budget primitif 2019 ;
- **SOLLICITENT** la subvention régionale qui peut être octroyées,
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **7/ Lancement marché atelier technique CCLTG**

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à lancer le marché relatif à la construction de l'atelier technique de la Communauté de Communauté à Beaumont de Lomagne.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire :**

- **AUTORISE** le **PRESIDENT** à lancer le marché relatif à la construction de l'atelier technique de la Communauté de Communauté à Beaumont de Lomagne

## **8/ Délibération autorisant le recours au service d'assistance à l'archivage du centre de gestion de Tarn-et-Garonne et la signature d'une convention**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Il informe les membres que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, propose désormais à ses collectivités affiliées un service facultatif d'Assistance à l'Archivage.

Ce service d'accompagnement à la gestion des archives est destiné à accompagner les collectivités et établissements publics dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :

Tri, classement, conditionnement et cotation des archives selon la réglementation ;

Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;

Organisation des locaux d'archivage ;

Elaboration d'instruments de recherche ;

Rédaction de procédures d'archivage, pour la consultation interne, pour la communication des archives au public, pour l'accès au local d'archivage ;

Conseil et sensibilisation auprès des agents de la collectivité à la gestion archivistique, à l'utilisation des instruments de recherche, à l'application des procédures rédigées ;

Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps ;

Si nécessaire, préparation du dépôt des archives anciennes de plus de 100 ans aux Archives Départementales de Tarn-et-Garonne (conditionnement adapté, rédaction du bordereau de dépôt) ;

Si nécessaire, organisation et suivi du transfert des archives en cas de déménagement de locaux administratifs.

Pour assurer cette mission, le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne met à la disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention triennale.

Le coût d'intervention a été fixé à 210 euros la journée, charges, frais de déplacement et de restauration compris, (délibération du 4 juillet 2017).

Sollicité par Monsieur le Président, le Service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion a, dans le cadre d'une visite préalable gratuite, établi un diagnostic de l'état des archives de la collectivité.

Ce diagnostic a mis en évidence les actions nécessaires à une organisation optimale des archives de la collectivité et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales. Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention totale de 35 jours, soit 7 350 €, à répartir sur les 3 ans de la durée de la convention, soit un coût pour la collectivité de 2 450 € par an.

Considérant l'importance pour la collectivité de s'assurer que ses archives sont organisées de façon conforme aux obligations légales ;

Considérant que la collectivité ne dispose en interne ni des ressources ni des compétences nécessaires pour assurer cette mission ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire :**

**Autorise le Président à :**

- **Recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne ;**
- **Signer la convention avec le Centre de Gestion**

#### **9/ OPAH – Dossiers à l'engagement**

Par délibération en date du 26 mars 2018 (avenant n°2 à la convention OPAH 2015-2018), le Conseil Communautaire a décidé de modifier et d'apporter en majoration des aides de l'ANAH les aides financières suivantes :

##### **A l'attention des propriétaires occupants (PO) :**

- Mises aux normes totales HI TD tous niveaux de revenus : **prime fixe de 1750 €**
- Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux) : **prime de 200 €** par logement éligible.

##### **A l'attention des propriétaires bailleurs (PB) :**

- Mises aux normes totales HI TD : **prime fixe de 2500 €** par logement éligible
- Aide complémentaire aux travaux de rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux) : **prime de 200 €** par logement éligible.

A ce jour, sont susceptibles de recevoir une aide de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, les dossiers suivants :

<b>OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE</b>										
ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement										
RECAPITULATIF DES DOSSIERS Commission finances et personnel du 08/04/2019										
<b>PROPRIETAIRES OCCUPANTS</b>										
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME HABITER MIEUX PO -PB	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
<b>PROPRIETAIRES OCCUPANTS</b>										
MONTAGNER André	82500 ESPARSAC	82005181	6 926.00	6 926.00	3 463.00	50%	692.00	ENERGIE	200 €	4 355.00 €
SARACINI Danielle	82500 BEAUMONT	82005158	29 279.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50%	2 000.00 €	ENERGIE	200 €	12 200.00 €
BERNABEU Roger	82500 BEAUMONT	82005188	3 047.00	3 047.00 €	1 066.45 €	35%	304.70 €	ENERGIE	200 €	1 571.15 €
BŒUF Olivier	82500 BEAUMONT	82005210	17 869.00	17 869.00 €	8 934.50 €	50%	1 786.90 €	ENERGIE	200 €	10 921.40 €
DAUX Gabrielle	82500 BEAUMONT	82005214	18 359.00	18 359.00	6 425.65	35%	1 600.00	ENERGIE	200 €	8 225.65 €
CLAUX André	82500 BELBEZE EN LOMAGNE	82005241	20 540.00	20 000.00 €	7 000.00 €	35%	1 600.00 €	ENERGIE	200 €	8 800.00 €
SAINTE LIVRADE Didier	82500 BEAUMONT	82005197	21 168.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50%	2 000.00 €	ENERGIE	500 €	12 500.00 €
<b>TOTAL</b>									<b>1 700 €</b>	

Cette subvention sera versée aux propriétaires occupants à l'achèvement des travaux et après délivrance d'une attestation établie par le service instructeur de l'ANAH.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- ACCEPTE de subventionner les propriétaires occupants conformément aux tableaux ci-dessus.**

#### **10/ Acquisition d'un parc de vélos électriques : plan de financement prévisionnel et demande de subventions**

Sur la base de l'expérimentation du PETR Portes de Gascogne, la CCLTG envisage d'acquérir un parc de vélos à assistance électrique avec équipements (environ 20 VTC) pour développer la mobilité alternative & mobilité douce sur le territoire.

Ces vélos seraient proposés en location de mai à octobre aux touristes auprès de l'Office de Tourisme, de quelques hébergeurs, à la base de loisirs à Beaumont et auprès de la clientèle des quelques commerces de proximité.

Dès novembre, les vélos seraient mis à disposition des entreprises, administrations et associations locales souhaitant s'associer à la mobilité douce de territoire.

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région, ADEME).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le PRESIDENT à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région, Ademe).**

### **11/ Acquisition d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels pour les sites patrimoniaux : plan de financement prévisionnel et demandes de subventions**

Dans le cadre du plan d'actions touristique, la CCLTG souhaite innover et proposer de nouvelles visites e-guidées des principaux sites patrimoniaux. Il est notamment envisagé de doter les églises des principaux sites patrimoniaux de **bornes numériques tactiles** et de documentations afin de diffuser des vidéos documentaires.

La CCLTG souhaite également équiper les commerces, maisons de santé et centres de **soins d'écrans numériques** afin de diffuser l'offre touristique du territoire auprès de la clientèle d'étape et de séjour. Il s'agit d'un outil de gestion et de diffusion d'une information touristique locale multimédia, conçu pour une utilisation en réseau, incluant une cogestion des informations diffusées avec une gestion centralisée par l'Office de Tourisme.

Dans le cadre de l'axe 4 de son plan d'action «Construire une offre touristique de qualité», l'Office de tourisme souhaite mailler le territoire d'aires d'accueil de camping-car dédiées à l'accueil des camping-caristes en plein développement.

Ces équipements peuvent être soit des **aires de stationnement et/ou des aires de services** comprenant vidange, plein en eau mais aussi des accès wifi, le branchement électrique... L'Office de tourisme travaille en collaboration avec les communes pour préconiser l'opportunité d'implanter une aire de camping-cars avec services et/ou aire de stationnement.

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le PRESIDENT à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région).**

### **12/ Etude préalable à la création d'un Espace tiers lieu & coworking sur la Communauté de Communes : plan de financement prévisionnel et demande de subventions**

La CCLTG étudie l'opportunité de créer une Espace de coworking/ tiers lieu sur le territoire de la Communauté de Communes dédié au travail partagé, à distance, collaboratif, à usage flexible (location à la demi-journée, journée, mois...) qui sera hyperconnecté et destiné aux salariés et aux entrepreneurs et ouvert aux associations du territoire.

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région, Département, ADEME).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le PRESIDENT à solliciter des financements mobilisables dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie (Europe (Leader), Etat, Région, Département, ADEME).**

### **13/ Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : siège de la CCLTG à Beaumont de Lomagne et Pôle petite enfance à Lavit**

La CCLTG a engagé la démarche de mise en conformité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et a réalisé en 2018 des diagnostics AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour les bureaux du siège de la Communauté de Communes à Beaumont de Lomagne et pour le Pôle Petite enfance à Lavit. Les dossiers AD'AP relatifs aux autorisations de travaux confiés à l'architecte R.Lasnier sont en cours de constitution.

Il convient de réaliser les travaux de mise en accessibilité des 2 ERP.

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter des financements mobilisables (Etat et Région) pour la mise en accessibilité des deux Etablissements Recevant du Public.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le Président à solliciter des financements mobilisables (Etat et Région) pour la mise en accessibilité des deux Etablissements Recevant du Public**

**14/ Première acquisition de matériel pour les Maisons de santé de Beaumont de Lomagne et Lavit : plan de financement prévisionnel et demande de subvention**

Le conseil communautaire devra autoriser le Président à solliciter des financements mobilisables dans le cadre de la première acquisition de matériel (mobilier pour enfants, interphones pour les urgences, présentoirs, plaques au nom des médecins, ...) (Etat) pour les 2 MSP de Beaumont et Lavit.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le Président à solliciter des financements mobilisables dans le cadre de la première acquisition de matériel (Etat) pour les 2 MSP de Beaumont et Lavit**

**15/ Consultation auprès d'un bureau d'études préalable au lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Monsieur le Président explique la nécessité d'une consultation auprès d'un bureau d'études préalable au lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le marché comprendra deux tranches :

- Une tranche ferme : étude état des lieux/diagnostic avec volet animation
- Des tranches conditionnelles : procédure opérationnelle du PLUI

Le diagnostic de territoire et l'animation avec les élus est prévu de 6 mois à 1 an. Le projet de PLUI s'étalera sur 3, 4 années.

Monsieur Bernard DIANA demande si le bureau d'étude a été choisi et si une commission spécifique sera mise en place.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes se rapprochera dans un premier temps de la DDT. La commission Habitat Voirie sera sollicitée pour étudier ce projet, ainsi que l'ensemble des communes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- AUTORISE le Président à lancer le marché de consultation d'un bureau d'étude préalable au lancement du PLUI et à solliciter les demandes de subventions ;**

**- DECIDE d'inscrire au budget 2019 les crédits nécessaires pour la tranche ferme (étude, état des lieux/diagnostic avec volet animation)**

**16/ Questions diverses**

**Projet de Contrat bourg-centre Région pour la commune de Lavit**

Ce projet de contrat est actuellement à l'étude. Ce contrat permettrait notamment aux administrés de Lavit de bénéficier d'aides financières régionales notamment pour réhabiliter les façades dans le cadre du programme régional Façade que la CCLTG va contractualiser.

Monsieur le Président préfère attendre et soumettra plus tard le projet d'étude (sous maîtrise d'ouvrage communale) au Conseil Municipal.

**Modification du programme de fauchage de la Communauté de Communes**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice CASTEBRUNET responsable du service technique.

Suite à une réunion organisée avec l'association Campagne Vivante, Monsieur CASTEBRUNET explique comment le Conseil Départemental 82 modifie ces méthodes de fauchage afin de protéger les talus et les accotements de l'érosion. Ces méthodes sont à l'étude pour la CCLTG.

#### **Projet de Pôle petite enfance à Beaumont (EAJE, RAM, LAEP) : acquisition terrain et étude préalable**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il souhaite organiser, avant le mois de juin 2019, une rencontre avec Mr Jean-luc DEPRINCE et Mr Bernard SALOMON, afin d'étudier la faisabilité du projet sur le site de l'ancienne piscine à Beaumont de Lomagne.

#### **Projet d'extension de la ZA de Bordevieille à Beaumont :**

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur surface projetée d'environ 7 ha. Compte tenu de la procédure lourde à lancer sous l'égide de Monsieur le Préfet, la DDT conseille d'acheter la totalité projetée pour l'extension et pas uniquement la zone AUOx. La DDT nous conseille de rencontrer l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui pourrait assurer le portage de l'opération pour le compte de la CCLTG. Ce projet est à l'étude.

#### **Projet d'opération valorisation façades Politique Région /CCLTG :**

Bonification des aides façades : aide communautaire (35% de 3000 € maxi) + aide régionale (25% dépenses éligibles) : la Communauté de Communes serait guichet unique.

La CCLTG étudie le projet de contractualisation avec la Région pour le programme de « rénovation de façades » dont pourrait bénéficier les propriétaires de la commune de Beaumont (bourg centre) et Lavit sous réserve d'être «bourg-centre» Région.

#### **Démission de Mr Dayrem (commune de Maubec) de ses fonctions de Maire, de délégué communautaire titulaire de la CCLTG et de délégué communautaire titulaire au SMBG depuis le 03/04/2019**

Mr DAYREM reste conseiller municipal mais il ne souhaite pas rester délégué de la communauté de communes – Un autre délégué communautaire doit être désigné à une prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Président précise que lors du prochain conseil communautaire (Juin 2019), sera inscrit à l'ordre du jour, la modification des délégués communautaires au Syndicat mixte du Bassin de la Gimone (SMBG), suite à une modification des statuts du SMBG. Le remplacement de Monsieur Dayrem, ancien délégué communautaire auprès du SMBG, se fera dans le cadre de cette délibération.

**Pour rappel : Chaque commune doit délibérer, avant le 1er juillet 2019, sur la modification des statuts de la CCLTG, qui a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 26/03/2019**

#### **Autres questions diverses**

Monsieur Odé GUIRBAL interroge Monsieur le Président sur le **devenir de l'ancien G20**.

Monsieur le Président annonce que le projet d'installation de WELDOOM à la place du G20 a été abandonné.

Monsieur Claude BUSSO regrette le manque de communication de la part de la Communauté de Communes concernant les praticiens qui s'installent dans la **MSP de Beaumont**.

Monsieur le Président explique que c'est la SISA des Halles de la Serre qui choisit les praticiens. Seule la SISA autorise ou non les professionnels à s'installer dans les MSP de Lavit et Beaumont. A ce jour, différents professionnels de santé répartis sur les MSP de Beaumont et de Lavit se sont positionnés.

Monsieur le Président rappelle que la SISA s'est engagée à rembourser à la Communauté de Communes les loyers inoccupés.

Monsieur Jean-Claude BONNEFOI fait part au Conseil Communautaire d'une **demande de subvention de l'association sportive de VOLLEY** qui du fait de sa montée en national sollicite une aide financière pour l'achat de matériel.

Monsieur le Président répond qu'à ce jour les subventions aux associations peuvent être allouées uniquement lorsque la Communauté de Communes a compétence dans le domaine d'activités concerné.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a voté le transfert de sa dotation communautaire par le biais du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) aux communes afin de leur permettre de verser directement les subventions existantes aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h15. Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

**Le Président**

**F. GARRIGUES**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.